

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Tombé

AMENDEMENT

N° CL34

présenté par
M. Molac, M. Coronado et M. de Rugy

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a introduit à l'alinéa 48 un mécanisme qui prévoit que les trois cinquièmes des EPCI et la moitié des départements, s'ils émettent un avis négatif, contraignent la région à proposer un nouveau projet de schéma.

Ce mécanisme pourrait aboutir au blocage du schéma. Par ailleurs, la consultation de la CTAP est déjà prévue.